



RAPPORT D'ÉVALUATION

**Plan d'action institutionnel
concernant le suivi des recommandations
au Cégep de l'Outaouais**

Décembre 2016



Québec, le 24 novembre 2016

Monsieur Frédéric Poulin
Directeur général
Cégep de l'Outaouais
333, boulevard de la Cité-des-Jeunes
Gatineau (Québec) J8Y 6M4

Objet : Plan d'action institutionnel — Approche intégrée des suivis aux recommandations de la Commission

Monsieur le directeur général,

Vous trouverez jointe à la présente une proposition de suivis eu égard aux recommandations toujours en vigueur émises par la Commission lors des opérations d'évaluation suivantes auprès de votre Collège :

- Évaluation de l'application de la PIEA (2011)
- Évaluation du programme Sciences de la nature (2007)
- Évaluation institutionnelle (2005)
- Évaluation de l'application de la PIEP (2001)

En janvier 2014, un plan d'action consolidant les suivis attendus a été transmis au Cégep de l'Outaouais. Aucune réponse ne nous est parvenue.

En avril 2014, accompagnée d'une agente de recherche, j'ai rencontré la direction du Collège pour convenir d'un échéancier et des modalités (documents et rapports souhaités) afin de donner suite à ces recommandations. Depuis, quelques relances ont été faites auprès de votre établissement par l'agente de recherche assignée à votre Collège, sans aucun retour de votre part.

Lors de notre conversation téléphonique du 1^{er} novembre dernier, vous alléguiez que ces opérations sont anciennes, que les suites attendues n'ont

plus de sens pour les intervenants et que par conséquent, vous ne jugez pas pertinent d'y donner suite.

Lors de sa réunion du 23 novembre 2016, la Commission a réitéré ses attentes eues égard aux recommandations toujours en vigueur auprès de votre Collège.

La Commission vous rappelle que l'application des mécanismes est une obligation réglementaire. Même si les lacunes ont été observées il y a quelques années, certaines l'ont été plus d'une fois. De plus, elles demeurent toujours actuelles et pertinentes dans la mesure où il est de la responsabilité du Collège d'assurer la qualité des apprentissages et des programmes en mettant en œuvre ses politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages (PIEA) et d'évaluation des programmes (PIEP). En l'occurrence, des pratiques devraient avoir cours régulièrement pour ce faire. La Commission vous rappelle également que les lacunes constatées reliées à l'évaluation des apprentissages de vos étudiants remettent en question la validité de la sanction et ultimement, la qualité des diplômes que vous décernez.

Afin de vous aider à remplir vos obligations, la Commission a fait une analyse fine des recommandations et a émis une proposition de suivis qui devraient y être apportés. Ce projet s'appuie sur des activités que vous avez sûrement déjà réalisées au cours des dernières années.

Pour ce faire, un premier document expose les opérations précitées, les fondements des lacunes observées et les recommandations. Le second vous soumet deux scénarios, deux façons de témoigner des suivis selon ce que vous auriez réalisé au cours des dernières années. En conséquence, la Commission s'attend à ce que les suites attendues lui soient transmises au plus tard le 31 mai 2017.

La Commission vous rappelle aussi que les acquis sur lesquels repose l'opération de l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité des collèges nécessitent de leur part la démonstration de suites satisfaisantes aux avis formulés par la Commission dans le cadre des opérations visées. Cette démonstration s'appuie sur les actions réalisées par les collèges dans la mise en œuvre de leur système d'assurance qualité interne et sur l'analyse des résultats obtenus. Pour ce qui est de votre Collège, la démonstration des acquis reste à compléter au regard des opérations précitées.

Relativement à votre demande de report pour réaliser l'évaluation de l'efficacité de votre système d'assurance qualité, la Commission vous rappelle que déjà le Cégep de l'Outaouais a bénéficié de deux reports. Initialement prévu pour

l'automne 2016, l'audit a été déplacé une première fois à l'automne 2017 puis à l'hiver 2018. Compte tenu des suites à donner aux recommandations actives, des engagements pris auprès de l'ensemble des établissements collégiaux et de la disponibilité de la Commission, celle-ci accepte de reporter ultimement l'audit à la session d'hiver 2019. Le rapport du Collège est donc attendu le 30 novembre 2018.

Assurée de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Original signé

Céline Durand

Pièces jointes (2)

c. c. Madame Jacqueline LaCasse, directrice des études